



ASSOCIATION JEUNESSE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Siège social : 12 rue Bossuet - 75010 PARIS

Tél. : 01 48 78 61 01 Courriel accueil@jeunes-saintvincent.org

Inscription colo du 8 au 20 juillet 2024

ENFANT / ADO Sexe M F

NOM Prénom CLASSE et Etablissement scolaire

Date de naissance Nationalité Téléphone portable enfant

Adresse Mère - Père - Autre (précisez) Adresse mail

Code postal Ville Téléphone en cas d'urgence

Je, soussigné(e),, mère - père - responsable légal de l'enfant....., l'autorise à participer au séjour organisé par Jeunes Saint Vincent à Soligny la Trappe du 8 au 20 juillet 2024.

Repas : mon enfant consomme - ne consomme pas de porc (La viande n'est pas halal. Merci de prendre contact avec nous si cela vous pose un problème)

TARIFS SELON QF CAF	Inf. 1000	1000 à 1 500	1 500 à 2 000	2 000 à 2 500	2 500 à 3 500	3 500 à 5 000	Sup. à 5 000
Inscrits à l'année	250 €	300 €	400 €	550 €	650 €	750 €	780 €
Extérieurs	300 €	350 €	450 €	600 €	700 €	800 €	830 €

Date :

Signature :

La famille (à remplir pour une nouvelle adhésion)

<u>Mère - Responsable légale *</u>		<u>Père - Responsable légal *</u>	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
-----	-----	-----	-----
Adresse		Adresse	
-----		-----	
Code postal	Ville	Code postal	Ville
-----	-----	-----	-----
Tél domicile	Tél portable	Tél domicile	Tél portable
-----	-----	-----	-----
Tél travail	Profession	Tél travail	Profession
-----	-----	-----	-----
Adresse mail		Adresse mail	
-----		-----	

Situation familiale

Mariés- En couple - Séparés - Divorcés - Veuf ou veuve - Parent seul *

Quotient familial CAF du foyer (justificatif nécessaire pour un tarif adapté)

Pièces à joindre au dossier d'inscription

- ◆ **Pour chaque nouvel adhérent :**
 - ◇ Attestation d'assurance en responsabilité civile
 - ◇ 1 photo d'identité
 - ◇ **Fiche sanitaire de liaison remplie et signée**
- ◆ **Pour tous :** justificatif de quotient familial CAF et le paiement à l'ordre de AJSPV. Paiement en plusieurs fois possible. Chèques ANCV acceptés.

L'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE QU'AVEC UN DOSSIER COMPLET